

Guendon, Marie Rose

dit Guendron

Cote de référence	dossier non conservé
Code de communication	[dossier non conservé]
Condamné en	1884
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	180 / 111

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

